

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Confédération Française Démocratique du Travail
4, boulevard de la Villette
75955 Paris Cedex 19

Aux Membres du Conseil National du syndicat C.F.D.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 6.3.5. de l'annexe expose les principes et méthodes comptables pour la détermination de la valeur des immobilisations financières. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans les notes 6.3.10 et 7.10 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport financier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

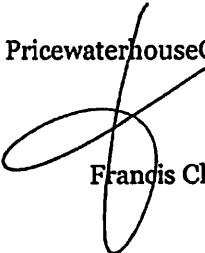
En outre :

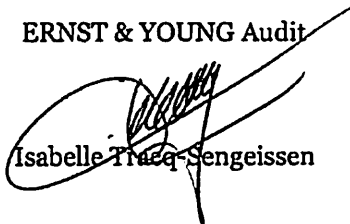
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Francis Chartier

ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Trica-Sengeissen

COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos au 31 décembre 2018

Bilan consolidé	30
Compte de résultat consolidé	31
Tableau des flux de trésorerie	32
Variation des fonds propres	33
Annexe	34

1. Bilan consolidé

Bilan consolidé

En Euros

Actif	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	10 598 587	10 708 249
Immobilisations corporelles	49 534 956	64 950 460
Immobilisations financières	237 069 731	245 121 480
Total actif immobilisé	297 203 274	320 780 189
Stocks et en-cours	440 016	463 309
Clients et comptes rattachés	825 674	1 228 625
Autres créances et comptes de régularisation	13 459 494	13 702 884
Disponibilités et VMP	53 033 714	13 817 747
Total actif circulant	67 758 898	29 212 565
Total actif	364 962 172	349 992 754
Passif	31/12/2018	31/12/2017
Réserves	297 490 186	302 399 578
Réserves consolidées	2 353 179	1 042 140
Résultat consolidé	17 285 099	- 3 603 013
Fonds propres	317 128 464	299 838 705
Fonds dédiés	314 292	273 210
Provisions pour risques et charges	7 620 749	9 074 091
Emprunts et dettes financières	5 558 158	7 272 470
Fournisseurs et comptes rattachés	3 305 607	3 734 207
Autres dettes et comptes de régularisation	31 034 902	29 800 071
Total des dettes	39 898 667	40 806 748
Total passif	364 962 172	349 992 754

2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé

En Euros

Compte de résultat	31/12/2018	31/12/2017
Cotisations	23 206 011	23 227 132
Subventions contributions	27 291 016	25 196 005
Autres produits d'exploitation	16 345 656	13 492 054
Total des produits d'exploitation	66 842 683	61 915 191
Achats consommés	-2 836 327	-2 826 486
Charges externes	-24 556 570	-26 526 112
Charges de personnel	-20 143 360	-19 224 563
Impôts et taxes	-2 602 313	-2 513 669
Autres charges d'exploitation	-16 129 508	-12 630 869
Dotations aux amortissements et aux provisions	-8 445 377	-8 654 215
Total des charges d'exploitation	-74 713 455	-72 375 914
Résultat d'exploitation	-7 870 772	-10 460 723
Charges financières	-4 803 271	-2 276 991
Produits financiers	7 118 432	7 553 648
Résultat financier	2 315 161	5 276 657
Résultat courant des entreprises intégrées	-5 555 611	-5 184 066
Charges et produits exceptionnels	22 959 475	1 635 164
Impôts sur les résultats	-77 682	-87 276
Résultat net des entreprises intégrées	17 326 182	-3 636 178
Report ressources non utilisées	69 500	141 840
Engagements à réaliser	-110 583	-108 674
Résultat net de l'ensemble consolidé	17 285 099	-3 603 012
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net (part du groupe)	17 285 099	-3 603 012

3. Tableau des flux de trésorerie

En Euros

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - €		31/12/2018	31/12/2017
OPERATIONS D'EXPLOITATION	OPERATIONS D'EXPLOITATION		
	RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	17 285 099	-3 603 012
	Dotations aux amortissements et provisions	13 081 478	10 849 425
	Reprises des amortissements et provisions	-2 787 249	-2 288 473
	Plus et moins values de cession	-21 921 898	
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	5 657 430	4 957 940
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variation des intérêts courus		
	Variations des stocks	23 293	165 107
	Variation des créances d'exploitation	-156 339	757 918
	Variation des autres créances	273 120	-376 216
	Variations des dettes d'exploitation	127 579	-1 031 178
	Variations des autres dettes	540 100	-1 805 047
	Charges et produits constatés d'avance	672 771	-289 277
		VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 480 524
	Flux net de trésorerie lié à l'activité	7 137 954	2 379 247
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
	Décassements / acquisitions immos incorporelles (1)	-2 007 707	-2 084 644
	Décassements / acquisitions immos corporelles (1)	-909 278	-1 623 680
	Encaissement / cessions d'immobilisations corporelles et incorp.	33 260 000	
	Décaissement / acquisitions immos financières	-20 522 114	-3 890 624
	Encaissements / cessions immos financières	23 930 337	2 008 222
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	33 751 238	-5 590 726
OPERATIONS DE FINANCEMENT	OPERATIONS DE FINANCEMENT		
	Variations des fonds dédiés	41 082	-33 165
	Encaissements provenant d'emprunts	98 456	177 822
	Remboursement d'emprunts	-1 813 578	-1 280 745
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 674 040	-1 136 088
	VARIATION DE TRESORERIE de l'exercice	39 215 152	-4 347 567
	Incidences des variations de taux de change		
	TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)	13 817 747	18 165 312
	TRESORERIE A LA CLOTURE (*)	53 032 904	13 817 747

4. Variation des Fonds Propres

Tableau de variation des capitaux propres

En Euros

Situation à la clôture	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe
Solde au 31/12/2016	142 141 878	165 917 197	1 467 265	1 625 010	(7 709 639)	303 441 711
Affectation du résultat	(10 205 806)	4 546 308	(425 125)	(1 625 010)	7 709 639	6
Résultat de l'exercice					(3 603 012)	(3 603 012)
Dividendes distribués						
Autres						
Solde au 31/12/2017	131 936 072	170 463 505	1 042 140		(3 603 012)	299 838 705
Affectation du résultat	(8 454 842)	3 545 451	1 311 039		3 603 012	4 660
Résultat de l'exercice					17 285 099	17 285 099
Dividendes distribués						
Variations des écarts de conversion						
Autres						
Solde au 31/12/2018	123 481 230	174 008 956	2 353 179		17 285 099	317 128 464

La charte de la cotisation syndicale qui régit les organisations syndicales affiliées à la CFDT dispose que des parts de cotisations sont attribuées à des secteurs confédéraux distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 7.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».

Annexe

5. Faits majeurs	35
5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération	35
5.2 Comptes consolidés de la Confédération	35
5.3 Evènements de l'exercice	35
5.4 Liste des entités consolidées	36
6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	37
6.1 Référentiel comptable,	37
6.2 Modalités de consolidation	37
6.3 Méthodes et règles d'évaluation	37
7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations	41
7.1 Immobilisations incorporelles	41
7.2 Immobilisations corporelles	42
7.3 Immobilisations financières	43
7.4 Stocks et en-cours	44
7.5 Ventilation des créances par échéance	45
7.6 Dépréciation de l'actif circulant	45
7.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	46
7.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT	46
7.9 Fonds dédiés	46
7.10 Provisions pour risques et charges	46
7.11 Impôts différés	47
7.12 Emprunts et dettes financières	47
7.13 Autres passifs	48
7.14 Engagements hors bilan	49
7.15 Tableau des ressources	50
7.16 Charges d'exploitation	51
7.17 Autres produits d'exploitation	52
7.18 Résultat financier	53
7.19 Résultat exceptionnel	54
7.20 Impôts	54
7.21 Effectif	55
8. Autres informations	55
8.1 Évènements postérieurs à la clôture	55
8.2 Honoraires des commissaires aux comptes	55
8.3 Dirigeants	55
8.4 Liste des organismes paritaires	55

5. Faits majeurs

5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe – « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

5.2 Comptes consolidés de la Confédération

La Confédération CFDT a établi ses premiers comptes consolidés au 1^{er} janvier 2009 et leur première certification est intervenue au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes.

L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.

La Confédération CFDT applique pour ses comptes consolidés 2018 les modalités de l'article du Code du travail, définies en Section 2 de l'Annexe des règles comptables des organisations syndicales (règlement n° 2009-10).

Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation); s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

5.3 Evènements de l'exercice

L'immeuble Rebuffat a fait l'objet d'une cession pour un montant de 33 260 000 €. A la date de cession, la Valeur Nette Comptable s'élevait à 11 338 102 €. La plus-value dégagée est donc de 21 921 898 €.

En 2018, la CFDT est devenue la première organisation syndicale française (la plus représentative) secteur public et privé confondus. La campagne des élections Fonction publiques a contribué à ce succès ; 318 141 € y ont été consacrés en 2018.

Un évènement important de l'exercice a été la tenue du Congrès confédéral qui s'est déroulé du 4 au 8 juin 2018, à Rennes. Les priorités des quatre années à venir ont été définies, autour du développement et de l'accompagnement des militants. La Confédération a contribué à la prise en charge du Congrès hauteur de 2 351 351 €. Cette contribution sera notamment financée à hauteur de 1 200 000 € sur les réserves de la Confédération.

Le développement du nombre d'adhérents étant une priorité, la Confédération a financé un projet « Campagne d'adhésions innovantes » pour un montant de 368 816 €.

La Caisse Nationale d'Action Syndicale a financé un nombre croissant d'actions de proximité à destination des salariés les plus éloignés du syndicalisme pour un total de 402 674 €.

Un pic de conflictualité a été constaté en 2018 : la CNAS a aussi indemnisé les adhérents CFDT en grève à hauteur de 915 098 €.

La Confédération a continué en 2018 les développements et mises en production de l'application Gasel, son référentiel. Le coût annuel de l'application s'élève à 1 346 121 €. La durée d'amortissement du projet, qui a débuté en 2013, est de 10 ans.

L'ordonnance du 20 décembre 2017, applicable au 1^{er} janvier 2018, a mis fin à la prise en charge directe par la CFDT des coûts liés à la participation des salariés à des formations économiques sociales et syndicales, dans le cadre de la Mission 3 AGFPN.

Dans le cadre de la cellule d'aide « seuil minimum de fonctionnement », la Confédération a contribué à hauteur de 340 000 € au renforcement de ses organisations, suite au processus de fusion des Unions Régionales Interprofessionnelles.

5.4 Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous et il est à noter l'absence d'intérêts minoritaires dans les associations loi 1901 ; les réserves de ces entités sont ainsi intégralement reprises dans les réserves consolidées de la Confédération.

L'association Célidé a été dissoute le 09 avril 2018.

Sociétés	Formes juridiques	N° Siren	Sièges sociaux	Méthode de consolidation 31/12/2018	Méthode de consolidation 31/12/2017	% contrôle 31/12/2018	% contrôle 31/12/2017	% intérêt 31/12/2018	% intérêt 31/12/2017
Confédération		784 409 930	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
Association AGI	ASSO	349 904 839	47-49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ASSECO	ASSO	389 700 303	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE Belleville	GIE	334 993 748	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association Bierville	ASSO	319 073 425	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Domaine de Bierville EURL	EURL	477 876 130	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association Espace Belleville	ASSO	334 722 378	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI Flandre	SCI	398 216 051	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association Institut Belleville	ASSO	328 142 237	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association IRIS	ASSO	525 389 813	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ISEFOJ	ASSO	447 807 066	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI Loire Jaurès	SCI	395 201 340	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE Presse	GIE	334 993 730	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI Rébuffat	SCI	431 886 183	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE Villette	GIE	334 993 755	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'Ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Règlementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2000.

Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2014-03 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

6.2 .Modalités de consolidation

6.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles l'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuel ;
- éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

6.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminées dans les comptes consolidés.

6.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.

6.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par l'Ensemble sont les suivants :

6.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

<i>Application des méthodes préférentielles</i>	OUI NON N/A	Note
Comptabilisation des contrats de location-financement	N /A	
Provisionnement des prestations de retraites et assimilées	OUI	6.3.1 1
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

6.3.2 Application du règlement ANC 2015-05

Au cours de l'exercice 2016, un changement de méthode a été effectué concernant la provision pour dettes sur les organisations.

Les opérations réalisées avec les organisations sont les suivantes. Les organisations, dans un souci de rendement de leur actif à long terme, ont confié une partie de leur trésorerie à la Confédération en vue d'un placement mutualisé sur un panier de titres choisis par la Confédération. Ces placements sont enregistrés en immobilisations financières dans leurs bilans. L'organisation apporteuse acquiert des « parts » des fonds placés par la Confédération pour leur compte. Les organisations sont informées de la valeur liquidative de leurs « parts » sur le portail internet mis à leur disposition.

Cette valorisation fait l'objet d'une mission de validation par un Expert-Comptable.

En cas de reversement en cours d'année (sortie totale ou partielle), la Confédération reverse le montant demandé par l'organisation et constate une diminution du nombre de parts dont bénéficie l'organisation dans le panier, ainsi que le changement de valeur des parts restantes.

Cette sortie peut être réalisée :

- sur un (des) titre(s) qui est comptablement en moins-value ou sur un (des) titre(s) qui est comptablement en plus-value ;
- lors de la clôture de l'exercice, la valeur de sortie du panier ne peut être connue. Si toutes les organisations sortaient en même temps, la sortie se ferait en valeur liquidative de titres du panier en vendant les titres de l'actif « sous-jacent » ;
- lors de la clôture de l'exercice, le risque de perte de la Confédération n'est pas non plus valorisable. Il n'est pas constitutif d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il n'est donc pas possible de constituer une provision.

6.3.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

6.3.3.1 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Brevets, licences	Linéaire	2 ans
Projets informatiques	Linéaire	De 2 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

6.3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Les immobilisations corporelles, acquises avant 2009, figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1^{er} janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Terrains	Non amortissable	N/A
Travaux Structure Façade	Linéaire	20 ans
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

6.3.5 Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Les titres de la Confédération ont été évalués, à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

6.3.6 Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ».

Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

6.3.7 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

6.3.8 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1^{er} janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).

Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

6.3.9 Impôts sur les bénéfices

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôts ; il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

6.3.10 Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS).

Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour litiges.

6.3.11 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'ensemble du personnel est, soit rémunéré par les GIE Belleville et Villette, soit mis à disposition à la Confédération CFDT. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat), les prestations futures découlent de :

- l'ancienneté à la date de l'évaluation,
- le salaire projeté à l'âge de la retraite,
- les droits tels que définis,
- les conditions du départ en retraite,
- le facteur d'actualisation,
- la probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 1.36 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaires). Le taux d'évolution des rémunérations est de 2.6% observé ces quatre dernières années.

6.3.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

7.1 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles						
CFDT						
Montants en €	31/12/2017	Mvts de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/2018	
Valeurs brutes						
Concessions, brevets, marques	20 040 635	0	1 945 443	0	21 986 078	
Autres immobilisations incorporelles	974 407	0	62 264	0	1 036 671	
Total	21 015 042	0	2 007 707	0	23 022 749	
Amortissements						
Concessions, brevets, marques	10 306 793	0	2 117 369	0	12 424 162	
Total	10 306 793	0	2 117 369	0	12 424 162	
Valeurs nettes						
Concessions, brevets, marques	9 733 842	0	(171 926)	0	9 561 916	
Autres immobilisations incorporelles	974 407	0	62 264	0	1 036 671	
Total	10 708 249	0	(109 662)	0	10 598 587	

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux progiciels acquis ou développés par le GIE Villette.

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations en cours qui ont été finalisées en cours d'exercice.

La Confédération a développé un logiciel de gestion des syndicats « Gasel » qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.

7.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

CFDT	Montants en €	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Valeurs brutes					
Terrains		21 844 503	0	3 605 655	18 238 848
Constructions		109 246 079	694 172	16 613 399	93 326 852
Installations techniques, mat. & out.		1 221 857	17 501	154 200	1 085 158
Autres immobilisations corporelles		3 249 506	155 798	9 514	3 395 790
Immobilisations corporelles en cours		395 832	231 350	377 112	250 070
Avances et acomptes		641 405	187 569	0	828 974
Total		136 599 182	1 286 390	20 759 880	117 125 692
Amortissements					
Terrains		0	0	0	0
Constructions		68 075 974	4 670 958	8 919 041	63 827 891
Installations techniques, mat. & out.		962 457	82 433	116 110	928 780
Autres immobilisations corporelles		2 610 291	233 288	9 514	2 834 065
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
Total		71 648 722	4 986 679	9 044 665	67 590 736
Valeurs nettes					
Terrains		21 844 503	0	3 605 655	18 238 848
Terrains en crédit-bail		0	0	0	0
Constructions		41 170 105	(3 976 786)	7 694 358	29 498 961
Constructions en crédit-bail		0	0	0	0
Installations techniques, mat. & out.		259 400	(64 932)	38 090	156 378
Instal, mat. & out. en crédit-bail		0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles		639 215	(77 490)	0	561 725
Autres immo. corp. en crédit-bail		0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours		395 832	231 350	377 112	250 070
Avances et acomptes		641 405	187 569	0	828 974
Total		64 950 460	(3 700 289)	11 715 215	49 534 956

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des trois SCI, ainsi que sur l'association Bierville.

Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les 2 SCI (Flandre-Jaurès, Loire-Jaurès).

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- la valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative / valeur vénale par capitalisation / méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux ;
- la décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant 4 composants principaux : gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courants et agencements.

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond pour l'essentiel :

- aux travaux liés à la fin du chantier de l'immeuble du 51 avenue Simon Bolivar pour 86 191 €,
- au coût des travaux concernant les divers travaux du centre de formation Bierville pour 138 791 €,
- à la rénovation des locaux de l'immeuble Belleville 57 491 € et à ceux de l'immeuble Bolivar pour 66 729 €,
- aux travaux réalisés, dans le cadre du changement de câblage informatique des immeubles Belleville et Bolivar pour 418 388 €.
- Les travaux en cours sont essentiellement liés à la mise en place des projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 87 490 € et du centre de formation Bierville pour 68 206 €, ainsi que des travaux d'étanchéité de l'immeuble Bolivar pour un montant de 70 843 €.

La diminution des immobilisations corporelles correspond pour l'essentiel, à la cession de l'immeuble Rebuffat pour une valeur brute 20 379 152 €, amortis pour un montant de 9 041 152 €, soit une valeur nette comptable de 11 338 102 €.

7.3 Immobilisations financières

Immobilisations financières

CFDT

Montants en €	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Valeurs brutes				
Titres de participations (2)	662 278	0	0	662 278
Créances rattachées à des participations	64	0	0	64
Prêts	1 987 382	30 020	296 231	1 721 171
Autres immobilisations financières (1)	250 312 965	20 492 094	23 634 106	247 170 953
Total	252 962 689	20 522 114	23 930 337	249 554 466
Dépréciation				
Titres de participations	572 802	4 221	0	577 023
Prêts	19 731	0	0	19 731
Autres immobilisations financières	7 248 676	4 661 981	22 676	11 887 981
Total	7 841 209	4 666 202	22 676	12 484 735
Valeurs nettes				
Titres de participations	89 476	(4 221)	0	85 255
Créances rattachées à des participations	64	0	0	64
Prêts	1 967 651	30 020	296 231	1 701 440
Autres immobilisations financières	243 064 289	15 830 113	23 611 430	235 282 972
Total	245 121 480	15 855 912	23 907 661	237 069 731

- (1) Le poste "Autres immobilisations financières" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération.
- Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.
 - Pour information, leur valeur est établie au 31/12/2018 à 289 880 569 € (valeur de marché) et à 8 770 063 € (valeur de souscription de contrats Fcpr), pour une valeur brute à la clôture de 247 146 618 €, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la confédération CFDT.
- Une dépréciation est constatée fin 2018 à hauteur de 11 887 981 €, ramenant la valeur nette de ces titres à 235 258 637 €.

- (2) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidés	N° de Siren	VNC des titres au 31/12/2017	Augment.	Diminut.	VNC des titres au 31/12/2018	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Pourcentage de détention
VIGEO SAS	443 055 215	51 477	-	4 222	47 255	8 048 457	- 908 551	0,59%
Autres titres		70 489		-	70 489	NC	NC	NC
		121 966	0	4 222	117 744	8 048 457	(3 908 551)	

La SAS Vigeo et les quatre entités figurant en Autres titres (Sifa, Inter-Expansion, Cisl/Msi) ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

7.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Stocks & en-cours

Montants en €	31/12/2017	Variations	31/12/2018
Valeurs brutes			
Matières premières	79 159	- 27 144	52 015
En-cours	95 959	- 1 404	94 555
Marchandises	314 817	16 013	330 830
Total	489 935	- 12 535	477 400
Dépréciations			
Produits intermédiaires et finis	-	-	-
Marchandises	26 626	10 758	37 384
Total	26 626	10 758	37 384
Valeurs nettes			
Matières premières	79 159	- 27 144	52 015
En-cours	95 959	- 1 404	94 555
Marchandises	288 191	5 255	293 446
Total	463 309	(23 293)	440 016

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT-Presses et représentent du matériel syndical, des brochures et des ouvrages destinés au réseau CFDT.

7.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Échéances des créances

Montants en €	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances clients et comptes rattachés	876 615	876 615		50 941	825 674
Total	876 615	876 615		50 941	825 674

Échéances des créances (hors clients)

CFDT

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciations	Total net 31/12/2018	Total net 31/12/2017
		- 1 an	+ 1 an			
Créances rattachées aux participations	64		64		64	64
Autres immobilisations financières	1 745 506	291 066	1 454 440	19 731	1 725 775	1 991 986
Total créances immobilisées	1 745 570	291 066	1 454 504	19 731	1 725 839	1 992 050
Avances et acomptes sur commandes	4 785	4 785			4 785	144 330
Impôts différés actifs						
Autres créances	12 831 053	12 831 053		(1)	12 831 054	12 405 339
Charges constatées d'avance	623 655	623 655			623 655	1 153 215
Charges à répartir						
Total autres créances d'exploitation	13 459 493	13 459 493		(1)	13 459 494	13 702 884

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 8 139 807 € et des cotisations collectées sur 2018 et à encaisser des syndicats en 2019 pour un montant de 2 174 453 €.

Les autres créances des trois SCI correspondent à des appels de fonds vis-à-vis du gestionnaire des immeubles pour un montant de 1 351 520 € lié à des remboursements sur l'exercice 2018 à encaisser sur l'exercice 2019.

7.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciations sur clients

Montants en €	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Dépréciations	74 886	2 566	26 511	50 941
Total	74 886	2 566	26 511	50 941

7.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 53 033 714 €, proviennent principalement de la Confédération et de la SCI Rebuffat.

7.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT

Au 31 décembre 2018, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées se décomposent selon le tableau présenté en paragraphe 4.

Le poste «Réserves affectées» correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFDT.

En effet, la charte financière CFDT dispose que les cotisations versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS), Fonds d'organisation, Solidarité Syndicale Mondiale (SSM).

De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a mis en réserve 4 050 000€ au 31 décembre 2017, majorés d'un montant de 400 000 € décidé lors de l'affectation du résultat 2017 en 2018.

7.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	776 693	273 210	69 500	110 583	314 292
Total	776 693	273 210	69 500	110 583	314 292

7.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Provisions pour risques & charges

CFDT				
Montants en €	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	3 023 895	43 691	100 325	2 967 261
Provisions pour litiges sociaux	456 715	46 000	408 715	94 000
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale	5 590 903	1 221 540	2 255 533	4 556 910
Autres provisions pour risques & charges	2 578			2 578
Total	9 074 091	1 311 231	2 764 573	7 620 749

Elles sont principalement composées de :

Engagement pris en matière de retraite :

- L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et GIE Vilette, soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.
- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) :

- Elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour litiges sociaux :

- Elles concernent un litige avec des syndicats, né sur l'exercice 2017 pour 48 000 € et né sur l'exercice 2018 pour 46 000 €

7.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

7.12 Emprunts et dettes financières

7.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en €	31/12/2017	31/12/2018	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-
Dettes participation salariés	-	-	-	-	-
Emprunts issus de location-financement	-	-	-	-	-
Total emprunts auprès des établt et loc. financements	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	7 272 470	5 557 348	1 299 475	3 920 701	337 172
Total emprunts et dettes financières diverses	7 272 470	5 557 348	5 220 176	3 920 701	337 172
Concours bancaires courants	-	810	810	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-
Total concours bancaires courants et intérêts courus	-	810	810	-	-
Total emprunts et dettes financières	7 272 470	5 558 158	5 220 986	3 920 701	337 172

7.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Montants en €	31/12/2017	Augment.	Diminut.	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Dettes participation salariés	-	-	-	-
Emprunts issus de location-financement	-	-	-	-
Total emprunts auprès des établis et loc. financements	-	-	-	-
Dettes financières diverses	7 272 470	98 456	1 813 578	5 557 348
Total emprunts et dettes financières diverses	7 272 470	98 456	1 813 578	5 557 348
Concours bancaires courants	-	810	-	810
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Total concours bancaires courants et intérêts courus	-	810	-	810
Total emprunts et dettes financières	7 272 470	99 266	1 813 578	5 558 158

La Confédération a souscrit sur l'exercice 2016 deux nouveaux emprunts pour un montant de 2 000 000 € et 2 920 000 € en plus de celui de 5 300 000 € qui a été souscrit en novembre 2012 auprès de la Société Générale. Ils ont été affectés au financement de l'ensemble immobilier au 51 avenue Simon Bolivar dans le 19ème. Ils ont été remboursés, à hauteur de 1 290 050 €, leur solde se monte 5 220 176 € au 31/12/2018.

7.13 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

Montants en €	31/12/2017	31/12/2018	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	3 734 207	3 305 607	3 305 607		
Fournisseurs d'immobilisations	35 953	35 953	35 953		
Avances et acomptes reçus sur commandes	6 794	33 266	33 266		
Dettes fiscales et sociales	4 656 961	5 176 082	5 176 082		
Comptes-courants créditeurs					
Dettes diverses	24 653 124	25 199 151	13 708 997		11 490 154
Produits constatés d'avance	447 239	590 450	590 450		
Total autres passifs à court terme	33 534 278	34 340 509	22 850 355		11 490 154

Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service Central de Perception et Ventilation des Cotisations -SCPVC-(Confédération) début 2019 et dues aux organisations CFDT pour 4 135 825 € ; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2018 qui s'élève à 85 692 329 €.

La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser pour 5 288 268 € et les trois SCI ont inscrit des charges à répartir sur leurs locataires pour 1 359 601 €.

Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des Fédérations et Unions Régionales Interprofessionnelles.

En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement

dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 11 490 154 € représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

7.14 Engagements hors bilan

Engagements financiers :

La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 85 850 €, 341 526 €, 3 450 022 €, 1 438 824 €, 7 274 952 €, cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 10 juillet 2022, 30 novembre 2023, 30 mars 2029, 15 mars 2041 et 1^{er} avril 2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 30 500 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2018, un montant de 1 821 000 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 13 388 688 €.

La Confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012 et au cours de l'exercice 2016, au profit de la Société Générale, des parts de titres FCP Investissement, pour un montant total évalué à 5 301 000 €, 1 000 000 € et 1 460 000 €.

Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale :

- d'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités
- d'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités
- d'un montant de 2 920 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 72 mensualités.

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû est respectivement pour ces emprunts de :

- 2 120 000 € à échéance du 20/02/2023
- 1 206 457 € à échéance du 04/02/2023
- 1 893 720 € à échéance du 04/10/2022

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €.

7.15 Tableau des ressources

7.15.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

Tableau des ressources

Montants en €	31/12/2018	31/12/2017
RESSOURCES DE L'ENSEMBLE CONFEDERAL		
Cotisations reçues (1)	23 206 011	23 227 132
"+" subventions contributions-contributions reçues (2)	27 291 016	25 196 005
dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	- 14 174 134	- 11 738 780
"+" autres produits d'exploitation perçus (3)	16 345 656	13 492 054
Total des Ressources	66 842 683	61 915 191
Produits financiers perçus	7 118 432	7 553 648
Résultat net (part du groupe)	73 961 115	69 468 839

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la confédération (23 206 011 €).

Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte de la cotisation syndicale CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 85 692 329 € pour l'exercice 2018.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » pour 27 291 016 € n'est pertinente que si l'on tient compte de 14 174 134 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 13 116 882 €.

(3) Voir paragraphe 7.17 « Autres produits d'exploitation ».

Les ressources de la Confédération et des entités consolidées sont exclusivement réalisées en France.

7.15.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

7.15.3 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2018, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

7.15.4 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 33 en 2018. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 2 234 864 € pour l'exercice 2018.

7.16 Charges d'exploitation

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Détails des charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation en €	31/12/2018	31/12/2017
Reversement subventions aux organisations (autres charges) :		
- Confédération	13 177 584	11 602 787
- Isefoj	996 550	135 993
Charges de gestion GIE CFDT Presse & Confédération	1 624 334	712 787
Autres charges d'exploitation	331 040	179 303
Total	16 129 508	12 630 869

Dotations aux amortissements & provisions en €	31/12/2018	31/12/2017
Centre de formation Bierville	18 586	219 282
Amortissements des SCI	1 365 379	1 358 701
Amortissements GIE Villette	2 241 417	2 178 000
Amortissements Confédération	3 408 172	3 717 296
Provisions Confédération	1 311 230	1 049 925
Autres dotations amortissements et provisions (Gie-Presse...)	100 592	131 012
Total	8 445 376	8 654 216

Achats consommés en €	31/12/2018	31/12/2017
Charges communes AGI	844 962	920 053
Centre de formation Bierville	421 930	439 172
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	1 099 255	971 270
Achats des SCI	228 814	243 073
Achats consommés du GIE Villette	178 172	189 821
Autres achats consommés	63 194	63 096
Total	2 836 327	2 826 485

Charges externes en €	31/12/2018	31/12/2017
Charges communes AGI	1 187 798	1 257 062
Centre de formation Bierville	831 895	989 829
Coûts des charges SCI	1 433 301	797 400
Intermédiaires Associations Isefoj (cf. études)	42 080	33 787
Achats et charges GIE Belleville et Villette	5 782 801	6 104 810
Achats et charges GIE CFDT Presse	5 978 614	4 310 039
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	9 228 801	12 954 474
Autres charges externes	71 280	78 711
Total	24 556 570	26 526 112

Frais de personnel en €	31/12/2018	31/12/2017
Coûts salariaux GIE Belleville & Gie-Villette	19 643 179	18 754 524
Autres charges de personnel Confédération	500 180	470 039
Autres frais de personnel		
Total	20 143 359	19 224 563

Impôts & taxes en €	31/12/2018	31/12/2017
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	1 372 813	1 363 022
Taxes des 3 SCI	329 114	323 256
Taxes diverses Confédération	704 854	689 807
Autres taxes GIE Vilette	179 661	133 636
Autres impôts et taxes	15 871	3 947
Total	2 602 313	2 513 669

7.17 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Autres produits d'exploitation

Montants en €	31/12/2018	31/12/2017
Autres produits d'exploitation - loyers Conf. et SCI - facturation AGI -GIE Cfdt Presse et Centre de formation Bierville	13 219 499	12 691 331
Reprises amort. et prov. d'exploitation	2 807 861	569 782
Transferts de charges d'exploitation	318 296	230 942
Total	16 345 656	13 492 055

7.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier

CFDT

Montants en €	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers		
Autres produits de participation	36 727	38 240
Revenus des créances et VMP	375 290	395 477
Gains de change	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	23 269	1 962 062
Produits nets sur cessions de VMP	6 681 213	5 157 651
Autres produits financiers	1 933	218
Total	7 118 432	7 553 648
Charges financières		
Dotations aux provisions	4 679 408	2 126 796
Intérêts et charges assimilées	119 722	145 559
Pertes de change	126	18
Charges nettes sur cessions de VMP	4 015	4 595
Autres charges financières	-	23
Total	4 803 271	2 276 991
Résultat financier	2 315 161	5 276 657

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (Moins-Value latentes).

7.19 Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

CFDT		
Montants en €	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 209	5 488
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	19 627
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	33 260 000	-
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier	-	-
Autres produits exceptionnels	1 048 328	3 060 583
Reprises de provisions exceptionnelles	-	-
Transferts de charges exceptionnelles	-	-
Dérive de résultat N-1	-	-
Total	34 313 537	3 085 698
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 246	1 337 995
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	11 338 102	-
- Sur cession de titres consolidés	-	-
Autres charges exceptionnelles	10 714	-
Dotations exceptionnelles aux amort. et aux provisions	-	112 539
Total	11 354 062	1 450 534
Résultat exceptionnel	22 959 475	1 635 164

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Les opérations en capital concernent la cession de l'immeuble Rebuffat pour un montant de 33 260 000 €. A la date de cession, la Valeur Nette Comptable s'élevait à 11 338 102 €. La plus-value dégagée est donc de 21 921 898 €.

Les autres produits exceptionnels sont constitués de revenus FCPR pour 1 048 328 €.

7.20 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

Montants en €	31/12/2018	31/12/2017
Impôt exigible sur revenus du portefeuille titres	77 682	87 276
Impôts différés		
Impôts	77 682	87 276

7.21 Effectif

L'effectif employé par les entités intégrées globalement se décompose comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Collaborateurs Permanents	140	135
Collaborateurs Administratifs	158	161
Total	298	296

8. Autres informations

8.1 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

8.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de l'exercice s'élève à 143 493 € pour EY et 138 600 € pour Pricewaterhouse Coopers. Ces honoraires ont été facturés au titre :

- du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés, pour un montant de 100 452 € pour EY et 100 200 € pour PwC ;
- de services autres que la certification des comptes pour 42 741 € pour EY et 38 400 € pour PwC.

8.3 Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-02 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.

8.4 Liste des organismes paritaires

La Confédération CFDT a des liens avec des organismes paritaires dans lesquels, soit elle assure la gouvernance conjointement avec les autres organisations représentatives d'employeurs et salariés, soit elle participe à une gestion paritaire.

En référence à la doctrine comptable relative aux modalités d'application de l'article L.2135-2 du code du travail, les organismes visés sont listés ci-après :

PROTECTION SOCIALE	
CNAM AT/TS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
AGIRC ARCCO	Caisses Retraite Complémentaire des Cadres
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
ORST	Observatoires Régionaux de la Santé au Travail
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
EMPLOI	
AGEFIPH	Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
UNEDIC / POLE EMPLOI	Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
LOGEMENT	
ACTION LOGEMENT	Action Logement
DIALOGUE SOCIAL	
AGFPN	Association de Gestion du Fonds Paritaire National
ADSA	Association Paritaire Interprofessionnelle Nationale pour le développement du Dialogue Social dans l'Artisanat
ETUDES	
IRES	Institut de Recherches Economiques et Sociales